

collège de droit et sélection en master

Par **augustine**, le **04/07/2025** à **22:03**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en licence de droit à Montpellier, où j'ai terminé ma L1 avec une moyenne de 15,5, ce qui me place première de promotion.

On m'a parlé du Collège de droit, formation sélective à laquelle je pourrais peut être être admise l'an prochain. Cependant, cette formation ne m'attire pas beaucoup sur le plan personnel du fait du côté très élitiste et j'ai déjà une activité prenante à côté (environ 10 à 15 heures de danse par semaine). Par ailleurs, un autre diplôme universitaire (DEU Droit de la mode et du luxe) m'intéresserait davantage.

Je me pose donc une question : est-ce que le Collège de droit est vraiment un atout indispensable pour les admissions en Master, notamment si je vise plus tard des Masters assez sélectifs dans de grandes villes ?

Ou est-ce que ce sont surtout les résultats académiques des étudiants qui comptent, et le fait que beaucoup d'étudiants du Collège soient pris en Master vient surtout du fait qu'ils sont déjà parmi les meilleurs de base ?

En résumé :

Est-ce que le Collège de droit ouvre vraiment des portes par lui-même, ou est-ce que les bons étudiants s'en sortent de toute façon, même sans cette formation ?

Est-ce qu'il vaut mieux, selon vous, choisir un DEU plus en lien avec mes centres d'intérêt et m'investir dans d'autres activités (association, sport, etc.) ?

Merci beaucoup d'avance !!

Par **Bob**, le **05/07/2025** à **15:15**

Bonjour,

[quote]

est-ce que le Collège de droit est vraiment un atout indispensable pour les admissions en Master, notamment si je vise plus tard des Masters assez sélectifs dans de grandes villes ?

[/quote]

C'est quelque chose qui peut fortement influencer votre sélection en master. Entre deux étudiants qui ont la même moyenne mais l'un est au Collège de droit et l'autre non, le choix

du responsable de master est vite fait.

Je peux vous dire que, pour la sélection en master, c'est un réel atout mais les responsables de master sont conscient que tous les étudiants ne font pas (ou ne peuvent pas, puisque dans certaines universités, la somme est astronomique) le Collège.

[quote]

Ou est-ce que ce sont surtout les résultats académiques des étudiants qui comptent, et le fait que beaucoup d'étudiants du Collège soient pris en Master vient surtout du fait qu'ils sont déjà parmi les meilleurs de base ?

[/quote]

Il faut garder à l'esprit que ce qui sera regardé en priorité sont vos notes (vous pouvez aller lire les articles dans "Le Monde" sur la sélection en master : tous les responsables vous disent (peu ou prou) la même chose). Si vous pensez que vos notes de licence pourrait pâtir à cause du Collège — en raison du volume horaire par exemple ou des examens terminaux supplémentaires — alors je vous conseillerais de refuser et de vous concentrer sur d'autres activités (sportives, associatives, etc.). En revanche, si vous pensez pouvoir gérer les deux, ou "minimiser la casse", alors vous devriez accepter. J'attire encore une fois votre attention sur le "type" de Collège de droit. Essayez de vous renseigner avant d'y aller — notamment sur les modalités d'examens. S'il se présente comme des cours en plus hors période de révision et que les examens du D.U. ne sont pas en même temps que les partiels, vous devriez foncer. Sinon, demandez-vous si vous pourrez gérer la charge de travail en plus... Dans mon Collège de droit, certains étudiants ont, à la fin de la L2 souvent ou même en L3 — à l'heure des derniers examens pertinents pour la sélection en Master —, abandonnés pour se focaliser sur la licence. C'est elle la priorité.

Enfin, se pose la question de savoir si des modalités d'exclusion du Collège sont de rigueur à Montpellier... Là encore, allez vous renseigner. Le Collège de droit dans lequel j'étais, si les étudiants n'avaient pas une certaine moyenne, il était exclu d'office (sauf justification). Et, force est de constater, que ça a pu miner le moral de certains et avoir un impact sur les notes de licence.

Je reviens toutefois à votre D.U. sur la mode et le luxe. C'est à double tranchant. Certains directeurs de master aiment bien que vous ayez plusieurs D.U. Ça montre votre investissement. En revanche, d'autres pensent que c'est superfétatoire. Si ce D.U. s'inscrit dans le cadre de votre projet professionnel — ou, *a minima*, votre projet de poursuites d'études — alors n'hésitez surtout pas (par exemple, si vous voulez aller en propriété intellectuelle, le D.U. s'inscrit parfaitement dans ce cadre). Si vous ne savez pas encore ce qui vous attire (ce qui est tout à fait normal en L1), mais que vous voulez tout de même le faire, essayer de réfléchir à comment articuler la chose avec votre projet professionnel...

Et puis, un point important (enfin, je crois) c'est de se faire plaisir ! Certains Collège de droit sont excessivement ennuyant, tandis que d'autres pas du tout. Si vous avez accès au programme ou même si vous connaissez des étudiants qui y sont, échanger et se renseigner peut se révéler extrêmement instructeur.

J'ajoute un dernier point qui a son importance pour la sélection en master : il n'y a pas de demandes uniformes de tous les masters. Par exemple, tel master (on imagine, en droit public approfondi) va vous demander vos notes en droit administratif tandis qu'un autre peut vous demander des choses complètement différentes. C'est aussi valable pour le Collège de

droit. Lors de ma sélection en master l'année dernière, certains master demandaient explicitement si j'étais dans le Collège de droit. De ce point de vue, le fait d'y être, a pu être un atout pour ma sélection !

J'espère quand même avoir pu répondre à vos interrogations ! Si vous avez besoin de précisions ou d'autres interrogations, n'hésitez surtout pas !